



PORTE DU COL  
DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Lionel ARPIN), Joëlle CAMPERS (pouvoir à Romain BOUVET), Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Lionel ARPIN), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Frédéric LIMBARINU).

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Date de la convocation : le 6 juillet 2022.

\*\*\*\*\*

**CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX**  
**Service périscolaire et entretien (Fonctionnaires)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 18 novembre 2021,

Considérant la nécessité de créer 2 emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux pour assurer l'entretien des locaux communaux (Mairie, école élémentaire, salle Eugène Lopez) et l'encadrement de la restauration scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée, la création, à compter du 12 juillet 2022, de 2 emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux (catégorie C) à temps non complet comme suit :

1. 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 26h30 minutes hebdomadaires annualisées
2. 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20h58 minutes hebdomadaires annualisées

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois à effet du 12 juillet 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Adoption à l'unanimité.**  
**Ont signé les membres présents.**

**Le Maire,**  
**Lionel ARPIN**

